FRC 4' 31089 A

Prix, quatre sols.

Case FRC 25072

LETTRE
DE MONSIEUR
SAURINE,
ÉVÊQUE
DU DÉPARTEMENT
DES LANDES,
A
UN CURÉ RÉFRACTAIRE
DE SON DIOCESE.

MONSIEUR LE CURÉ,

JE profite du premier moment de loisir pour répondre à votre lettre du 26 avril. J'y vois, avec peine, que votre doctrine ressemble trop à celle

THE NEWBERRY LIBRARY

des ultramontains, & trop peu à celle de l'égliſe gallicane, qui eſt la doctrine ancienne la plus conforme aux premieres ſources, à la doctrine des apôtres & de leurs ſucceſſeurs. Vous n'ignorez pas que le pape Honorius & autres ont erré en matiere de foi. Vous ſavez que l'ambition démeſurée de la cour de Rome, lui a ſouvent fait perdre de vue & l'eſprit & la lettre de l'Evangile; qu'à commencer au huitieme & ſur-tout au dixieme ſiecle elle a cherché à étendre ſa domination ſur tout, quoique Jéſus-Chriſt lui eût défendu toute eſpece de domination; qu'elle a cauſé par-là des maux infinis au monde chrétien & au monde politique. Vous connoiſſez la pragmatique ſanction de Saint-Louis, & celle de Charles VII, qui fut calquée ſur les décrets du concile de Bâle. Elles fixerent la diſcipline & la conduite de l'égliſe de France, pendant pluſieurs ſiecles, malgré les clameurs & les foudres des papes, ſans que l'Egliſe de France ceſſât pour cela d'être regardée comme très-catholique, même en Italie. Comparés ces pragmatiques avec la conſtitution civile du clergé, & vous conviendrez de leur parfaite reſſemblance dans les points eſſentiels. Louis XVI, qui établit aujourd'hui la conſtitution, eſt donc, tout auſſi bien que S. Louis, le Roi très-chrétien, le fils aîné de l'égliſe? La religion demeure donc tout auſſi pure que celle de ſon ſaint prédéceſſeur. Celle des eccléſiaſtiques

& des citoyens qui obéiſſent à la loi, n'en reçoit donc aucune atteinte pas plus que celle de nos pieux ancêtres? quand même les papes s'oppoſeroient à la conſtitution, comme ils s'oppoſerent aux pragmatiques, ces conſéquences doivent vous paroître évidentes & juſtes. Cependant c'eſt au pape que vous voulez vous en rapporter uniquement; c'eſt ſa déciſion que vous attendez, pour lui obéir en aveugle. Qu'une ſimple dévote, incapable de s'inſtruire, parlât ainſi, je n'en ſerois pas ſurpris, mais qu'un prêtre, qu'un paſteur qui doit être la lumiere du monde, qui a été mis ſur le chandelier pour éclairer les autres de ſes propres rayons, après les avoir vivifiés dans les ſources pures émanées du ſein de Dieu même, veuille les éteindre ou les négliger pour ne repréſenter que les fauſſes lueurs d'autrui; voilà ce qui m'étonne. La terrible menace faite dans l'écriture ſainte contre ceux qui rejettent la véritable ſcience, ſuppoſe d'autres devoirs & d'autres efforts. Avant de dire: je m'en rapporterai au pape: il faut examiner ſi on eſt obligé de s'en rapporter toujours à lui; ſi c'étoit là la croyance & la regle de l'égliſe univerſelle lorſqu'elle étoit éclairée des plus grandes & des plus pures lumieres; des Auguſtins, des Cypriens, des Ambroiſes, des Chryſoſtômes, &c. Il faut examiner ſi la diſcipline abuſive introduite au moyen des fauſſes décrétales, ſoutenue par l'ambition, l'adu-

lation, l'intérêt particulier, & acceptée par l'ignorance, doivent prévaloir sur les regles & les usages établis par les apôtres, religieusement observés dans la primitive égliſes, généralement conservés en France jusqu'à François Ier., dont la volonté absolue établit le concordat malgré les plus vives réclamations du clergé, des parlemens, de l'université, &c. Il faut examiner si des articles de discipline, quels qu'ils soient, dès qu'ils ont l'approbation du pape, sont obligatoires, comme des articles de foi; en un mot, si nous devons renoncer aux libertés de l'égliſe gallicane, pour nous vouer aux opinions ultramontaines. Vous savez sans doute que dans les malheureuses disputes actuelles, il ne s'agit point de dogmes, d'articles de foi, mais seulement de cette discipline extérieure qui a varié selon les temps & les circonstances. C'est à vous à juger si pour des regles variables, qui ne touchent point à l'essence de la religion, il convient à des chrétiens & sur-tout à des pasteurs, de favoriser des scandales, des schismes, d'exposer l'état aux plus grands malheurs, les ecclésiastiques au massacre, & la religion elle-même aux plus violentes secousses, & à des pertes irréparables. C'est pourtant ce que font ceux qui réfusent de se soumettre aux lois de l'état; c'est ce que vous allez faire vous-même, si vous retractés votre serment; vous, vous perdrez l'état & la religion autant

qu'il ſera en vous ; & vous ne frémiriez pas de ce crime, vous qui avez l'ame timorée ? Vous prenez pour guide l'abbé Maury ; ignorez-vous donc ce que l'on penſe généralement de lui & de ſes opinions, il y a long-temps ? Je vous plains ſi vous donnez ainſi votre confiance aux hommes, avant de les connoître. Vous êtes frappé du nombre d'évêques, & de prêtres réfractaires, & vous êtes perſuadé qu'ils ſont déſintéreſſés ; que c'eſt la ſeule conviction, la ſeule ſcience eccléſiaſtique qui les décide ; vous prouvez par-là que vous ne connoiſſez ni les hommes, ni les choſes, ni les faits, qui ont pourtant des témoins ſi nombreux ; vous prouvez encore que vous aimés à vous décider par des exemples quelconques plutôt que par la ſcience ; que par des connoiſſances propres, approfondies & certaines. Etes-vous bien sûr de ce que vous avancés, que la majorité du clergé de France refuſe le ſerment ? Il faudroit pourtant l'être pour conclure, comme vous le faites, dans une matiere de ce genre. Pour moi je ſuis moralement aſſuré du contraire. Mais ce n'eſt pas de là que je voudrois tirer mes argumens. Avec votre maniere de voir, avec le penchant que vous montrez à ſuivre le grand nombre, plutôt qu'à conſulter la ſeule vérité, vous ſeriez devenu Arien après la fameuſe aſſemblée des 800 évêques qui adopterent les erreurs d'Arius ; vous n'auriez point imité la géné-

reuſe fermeté de Saint Athanaſe, ni celle de Saint Maxence; vous auriez embraſſé la réforme ſchiſmatique & hérétique de l'Angleterre, parce que vous auriez vu que ſur neuf mille ſix cens eccléſiaſtiques de tous les rangs, il n'y en eût pas deux cens qui refuſaſſent cette réforme, qui, à la vérité, leur laiſſoit les revenus entiers de leurs bénéfices. Il eſt faux d'ailleurs que nos ci-devant bénéficiers renoncent, comme on vous l'a fait accroire, *à ce qui eſt le plus néceſſaire à la vie*, plutôt que de ſe ſoumettre au ſerment. Vous avez dû voir dans les décrets, que les évêques auront aumoins dix mille livres de penſion, & les curés cinq mille livres; vous ignorez qu'un grand nombre d'entr'eux ne ſont retenus que parce qu'ils ont engagé leur parole; & que d'autres, en grand nombre auſſi, ne tiennent à la coalition, que parce qu'on leur fait eſpérer la contre-révolution, ſans conſidérer que la contre-révolution ſeroit le plus grand des malheurs pour la religion, pour l'état & pour eux-mêmes; que contre-révolution & maſſacre général ſont ſynonymes. Lorſque vous ſerez mieux inſtruit par le temps, vous rendrez juſtice à la vérité, vous ſerez convaincu que ce ſont ceux qui obéiſſent aux lois, qui ſauvent aujourd'hui la religion & l'état, & préſervent les aveugles réfractaires eux-mêmes des malheurs qui les ménacent. Réfléchiſſez là-deſſus, & voyez ſi une conſcience, qui ſe

tranquilliſe en imitant des refus qui tendent à maintenir des abus ſi crians, ſi anti-chrétiens, & à cauſer tant de maux, eſt une conſcience bien éclairée, & bien chrétienne. Vous reſpectez, dites-vous, l'opinion du pape, parce que J. C. a prié pour St Pierre, afin que ſa foi ne manquât pas. Mais que devient cet argument pris à la lettre devant les faits qui prouvent que pluſieurs papes ont erré? D'ailleurs il n'eſt pas queſtion ici de foi, mais ſeulement de diſcipline extérieure & d'intérêt particulier. A l'égard de l'autre paſſage que vous cités, & qui paroît décider votre foi au pape, je vous demanderai ſi vous croyez devoir vous en rapporter ſur ſon explication aux Maury & autres docteurs modernes, ou bien aux peres de l'Egliſe tels que St. Ambroiſe & St. Auguſtin. Voici ce qu'en diſent ces grands *hommes*, dont l'égliſe catholique a conſtamment reſpecté les lumieres & la ſainteté, & qu'elle a regardés dans tous les temps comme ſes guides en matiere de religion.

» J. C. répete trois fois à St. Pierre, *paiſſez mes* » *brebis*. Et quelles ſont donc ces brebis, quel » eſt ce troupeau, dont ſe chargea alors le bien- » heureux Pierre? Certes il ſe chargea avec nous » de la conduite de ces brebis; & nous tous, nous » nous en chargeâmes avec lui ». *Repetitum eſt teo a domino, paſce oves meas; & quas oves, & quem gregem tunc beatus ſuſcepit Petrus? Sed &*

J30

nobiſcum eas ſuſcepit, & cum eo illas nos ſuſcepimus omnes. Ambr. lib. 2 de dignit. ſacerd. cap. 2.

« Saint Pierre n'eſt pas le ſeul entre les diſciples qui mérita de paître les brebis du ſeigneur : mais ſi J. C. parle à un Sol, c'eſt pour recommander l'unité ; s'il parle à Pierre principalement, c'eſt qu'entre les apôtres, Pierre eſt le premier ». *Non enim inter diſcipulos ſolus meruit paſcere dominicas oves: ſed quando chriſtus ad unum loquitur, unitas commendatur & Petro primitus quia in apoſtolis Petrus eſt primus.* Auguſtin, ſerm. 108, cap. 4.

Je ſouhaite, Monſieur le curé, que vous vouliez peſer a loiſir, ſans préjugé, aprés avoir demandé & mérité le ſecours de la grace, les obſervations que je viens de vous expoſer, & celles que votre bon eſprit trouvera lui-même. Je pourrois en ajouter beaucoup d'autres, mais les occupations qui m'aſſiégent ne me le permettent pas. Je vous offre toujours de vous donner les explications que vous voudrez me demander.

Je ſuis, avec les ſentimens de la véritable fraternité,

Signé, † J. P. SAURINE, *Evêque du Département des Landes.*

A BORDEAUX, de l'Imp. de P. G. CALAMY, rue Carpenteyre Saint-Pierre, N° 5.